

## COP 21 : juste un début

---

Laurent D'Altoe ■ Décembre 2015

Les enjeux de la COP 21, la Conférence des Nations Unies sur le Climat (du 30/11 au 13/12/2015 à Paris), étaient considérables. Face au réchauffement climatique – dû principalement aux émissions de gaz à effet de serre et aux activités humaines – désormais inévitable, les 195 Etats participants devaient trouver un accord afin de limiter le réchauffement climatique à 2 °C (par rapport à la période industrielle). Cet engagement international contraignant, succédera au Protocole de Kyoto. Il devra entrer en vigueur en 2020. Le 18 décembre, la COP 21 à peine clôturée, le CEPAG a fait un premier point sur le sujet lors d'un séminaire.

A l'issue de ces négociations marathon, Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères français ne cachait pas sa satisfaction : « *Le texte constitue le meilleur équilibre possible, à la fois puissant et délicat, qui permettra à chaque délégation de rentrer chez soi la tête haute et avec des acquis importants. Aujourd'hui nous sommes proches de l'issue du processus. Nous sommes parvenus à un projet d'accord amiteux et équilibré qui reflète les positions des différentes parties. L'accord est différencié, juste, durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant. Il s'agit de montrer au monde que notre effort collectif vaut plus que la somme des efforts individuels* ».

Peter Wittoeck (Chef du Service changements climatiques de l'administration fédérale belge de l'environnement et de la délégation belge dans les négociations européennes et multilatérales sur le changement climatique), tempère quelque peu cet optimisme en rappelant d'emblée que l'accord intervenu n'est pas parfait. Cependant, il s'agit avant tout de trouver un consensus qui permet d'amener l'ensemble des pays dits « en voie de développement » à participer au processus, sans pour cela les léser. Une équation difficile à mettre en place... D'autant plus que ce sont ces mêmes pays qui souffrent en première ligne des bouleversements climatiques.

Peter Wittoeck a mis notamment l'accent sur les éléments les plus importants de ce grand accord international.

Premier point : la transparence. Autrement dit, comment mesurer les progrès faits en la matière ? Un processus capital dans le cadre d'un suivi clair et objectif.

Second point : l'atténuation, un objectif chiffré et contraignant, avec un niveau d'ambition qui permettrait, à terme, de limiter le réchauffement de la planète.

Enfin, l'adaptation aux dégâts déjà irréversibles provoqués dans certaines régions du monde (plusieurs îles notamment).

Tous ces éléments ne peuvent évidemment pas se mettre en place sans un financement conséquent et adapté. C'est d'ailleurs sur ces mécanismes de financement que les discussions furent les plus ardues.

## Quelle ambition ?

Deux scénarii semblaient poindre : au départ, l'ambition de la réunion de Paris se limitait à contenir le réchauffement à 2, voire 3 ou 4 degrés, ce qui est encore beaucoup trop. D'où l'importance de prévoir un financement plus important qui devrait avoisiner les 100 milliards de dollars (public et privé), de manière à pouvoir porter de nouvelles ambitions en matière de limitation de la hausse des températures sur l'ensemble du globe. C'est là que le second scénario a pu émerger : limitation à 2, voire 1,5 degré.

On se rend bien compte de la complexité du sujet ; complexité qui est à la hauteur de l'urgence des mesures à prendre. 195 pays, 150 chefs de gouvernements présents à l'ouverture. Une mobilisation qui ne doit pas cacher la difficulté pour obtenir un consensus.

De surcroît, les intérêts des Etats sont souvent très éloignés, voire antagonistes. Cette négociation s'est souvent faite donc sur base de « coalitions » entre différents groupes d'Etats qui fonctionnent sur un principe d'offre et de demande. L'Europe a d'ailleurs joué un rôle moteur dans cette dynamique.

Bref, tout cela était très compliqué. Malgré tout, accord il y a eu et voilà bien le point historique à relever.

## Quels résultats ?

Tout d'abord, il existe un aspect contraignant (une fois intégré dans les législations nationales), sauf pour les USA dont on sait que le Congrès, dans sa configuration actuelle, ne le ratifiera pas. Heureusement, le Président a le pouvoir d'engager son pays.

De toute façon, les pays développés devront rester en avant-garde. Cependant, les pays en développement commencent également à mettre la main « à la pâte ». Restait à intégrer des notions telles que les droits de l'homme, la transition « juste », les droits des peuples indigènes, etc.

Petit bémol, la « contraignance » des mesures prises n'est pas aussi dure que souhaitée...

Pour résumer : limiter à 2 degrés le réchauffement (et, si possible, 1,5 degré) ; le but final étant d'arriver à quasi 0 émission à l'horizon de la fin du siècle.

Quant au cycle d'évaluation, il conditionnera notamment les financements à venir. Toujours à propos de gros sous, le plancher de 100 milliards a été approuvé mais en dehors du texte de base même.

Vers 2050, pour la Belgique, il faudra diminuer de 80 à 95% ces fameuses émissions. Beaucoup d'efforts en perspective, avec des investissements conséquents, mais qui permettront de diminuer de moitié notre facture énergétique. Soulignons que certaines communes et provinces se sont déjà engagées à réduire leur empreinte carbone, en parallèle avec cet accord de Paris.

De son côté, Noé Lecocq, Coordinateur mobilité et énergie pour Inter-Environnement Wallonie, insiste sur le rôle de la société civile et demeure très prudent. Bien sûr, l'accord de Paris peut être vu comme un « miracle », mais également comme désastreux car il ne donne pas les moyens d'y parvenir. Or, il s'agit bien d'une question de survie. Et un budget insuffisant plomberait tous les efforts. Ceci dit, il ne fallait pas se bercer d'illusions, Paris n'allait pas tout résoudre en quelques jours. A ce titre, l'accord de la fin 2015 est un pas important, notamment en termes de négociations multilatérales.

## Quels acquis ?

Tout d'abord, un calendrier de travail a été établi, dès 2018, et ce n'est pas rien ; sans compter les évaluations régulières qui contribuent à donner une trajectoire claire.

La base de l'accord est également plus volontaire, même si on peut toujours regretter qu'elle ne soit pas davantage contraignante.

Signalons aussi l'implication plus grande de gros fournisseurs d'énergie tels qu'ENEL, notamment dans les énergies renouvelables.

L'important est aussi de pouvoir pointer l'incohérence de certaines décisions politiques futures par rapport aux objectifs fixés à Paris.

De toute manière, quelles que soient les difficultés, les impacts négatifs des bouleversements climatiques ne seront plus soutenables d'un point de vue économique. Pas le choix donc...

Enfin, cette vision implique une redistribution des cartes ; certains secteurs vont sans doute « perdre » sur le court terme ; il importe donc que ces derniers puissent être davantage accompagnés dans cette transition.

Grégoire Wallenborn, chercheur au Centre d'étude du développement durable (CEDD) – IGEAT-ULB, revient sur la notion de développement durable. Un concept qui a permis à des acteurs a priori très éloignés de discuter. Reste qu'il existe des acteurs « faibles » au sein de ces négociations, notamment les peuples indigènes alors qu'ils ont souvent des savoirs bien utiles. Il en va de même des « générations futures », ainsi que de ce que l'on appelle le « non-humain » (écosystèmes...).

Il est également intéressant de voir les « pièges » que peut contenir ce rendez-vous de Paris. Bien sûr, c'est bien un accord universel qui montre que la vision internationaliste des problèmes n'est pas morte. Mais il s'agit d'une négociation permanente, notamment autour du contrôle de la « feuille de route ».

Insistant sur le développement durable, Grégoire Wallenborn pointe la nécessaire diminution du flux de matières premières sur la planète, en parallèle avec une dé-consommation.

## Quelques réflexions...

Inutile de dire que l'accord de Paris est le fruit de compromis (compromissions ?). A titre d'exemple, on ne mentionne pas les énergies fossiles comme responsables des changements climatiques. On ne mentionne pas non plus la responsabilité de l'agriculture en la matière.

Autre danger à souligner : l'Article 6 (atténuation). Il s'agit d'un mécanisme de marché qui est assez proche des mécanismes permettant de réaliser des diminutions d'émission en développant des énergies renouvelables dans d'autres endroits du monde. On peut craindre un risque de marchandisation du système ainsi mis en place.

Et c'est finalement la grande question : peut-on appliquer des mécanismes issus du capitalisme (offre et demande, compensation, marché carbone...) pour tenter de corriger les désastres environnementaux créés par ce même capitalisme ? \_\_\_\_\_